

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Contrat d'Assurance n° BALDIF adhésion n°0486

souscrit auprès de Balcia Insurance SE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège Social sis au 63 Kr. Valdemara - Riga, LV-1010 Lettonie R.C.S. Nanterre 797 882 016, TVA FR49 797882016, numéro de téléphone +33 (0) 1 75 33 40 89

Contrat d'Assistance n° EA-88338

Europ Assistance

1 promenade de la Bonnette,
92230 Gennevilliers

Société Anonyme au capital de 23 601 857 €
RCS Nanterre 451 366 405

MANDATAIRE DÉLÉGATAIRE

DIF ASSURANCES

Siège social : 610 rue du Grand Gigognan BP 60989

84094 AVIGNON Cedex 09

Société de courtage en assurances

S.A.S. au capital de 120 000 €

RCS Avignon B 414 505 586 00027 - ORIAS n°07 005 967

TVA intracommunautaire FR50414505586

APPORTEUR : 75DK

BROKINS

n° ORIAS : 16004540

79 RUE DE RENNES

75006 PARIS

**RESPONSABILITÉ CIVILE CIRCULATION et DÉFENSE ET RECOURS
DOMMAGES CAUSÉS AUX VÉHICULES
Location Sans Chauffeur**

Les garanties des présentes Dispositions Particulières sont accordées dans les termes et limites des Conditions Générales référencées FR-FA-01 pour le contrat d'assurance automobile et des Dispositions Générales EA3965 – 01/2013 pour le contrat d'assistance dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire de chaque.

SOUSCRIPTEUR

N° 88338

n° SIREN : 952799021

POP'S RENTAL

4 ALLEE DES ERABLES

91210 DRAVEIL

agissant pour son propre compte ou en qualité de représentant légal de la Société désignée ci-dessus

ÉLÉMENTS SUR LES CONTRATS

Contrat d'Assurance n° BALDIF adhésion n°0486

Contrat d'Assistance n° EA-88338

Date d'effet : 22/06/2023

Échéance principale : 1er janvier

Fractionnement : Trimestriel

Durée : UN AN RENOUELABLE PAR TACITE RECONDUCTION. Dans le cas d'une prise d'effet différente de l'échéance principale, la première durée ne peut être inférieure à 365 jours.

Préavis de Résiliation : DEUX MOIS avant la date de l'échéance principale.

VÉHICULES COUVERTS

EXCLUSIVEMENT LES VÉHICULES FIGURANT SUR L'ÉTAT DE PARC DÉTAILLÉ ANNEXE 1 FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA POLICE. Le Souscripteur doit déclarer les mouvements d'entrées de véhicules préalablement à leur mise en circulation ainsi que les retraits de véhicules. La prise en compte de chaque mouvement fera l'objet d'une régularisation comptable au prorata temporis et entraînera l'établissement d'un avenant, par périodicité trimestrielle, qui constatera les mouvements de parc "entrée et sortie" au jour de la réception de la demande chez le mandataire de l'assureur.

USAGE ET ZONE DE CIRCULATION

LOCATION SANS CHAUFFEUR / PAYS DE LA CARTE VERTE

Les véhicules assurés ne servent en aucun cas, même à titre occasionnel, au transport à titre onéreux de voyageurs.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Contrat d'Assurance n° BALDIF adhésion n°0486

souscrit auprès de Balcia Insurance SE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège Social sis au 63 Kr. Valdemara - Rīga, LV-1010 Lettonie R.C.S. Nanterre 797 882 016, TVA

FR49 797882016, numéro de téléphone +33 (0) 1 75 33 40 89

Contrat d'Assistance n° EA-88338

Europ Assistance

1 promenade de la Bonnette,

92230 Gennevilliers

Société Anonyme au capital de 23 601 857 €

RCS Nanterre 451 366 405

BALCIA : NATURE DES GARANTIES D'ASSURANCE ACCORDÉES**DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI**

- **RESPONSABILITÉ CIVILE CIRCULATION** Titre 2
 - Dommages corporels : illimitée
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs : 100 millions d'euros dont :
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs résultant d'un incendie ou d'une explosion, à la suite ou non d'un accident : 1 600 000 d'euros
 - Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement : 1 600 000 d'euros
 - Dommages causés aux aéroplanes : 1 600 000 d'euros
- **DEFENSE PÉNALE ET RECOURS** Titre 4
 - 15 000 € par sinistre et par année d'assurance
 - AVANCE SUR RECOURS (Chap 4.5) EXCLU

DOMMAGES CAUSÉS AU VÉHICULE

- **INCENDIE-EXPLOSION** Titre 5 Chap. 3
- **VOL ET TENTATIVE DE VOL** Titre 5 Chap. 4

La garantie vol prévue à l'article 5.4 des conditions générales est étendue, sous déduction de la franchise prévue au contrat, à la disparition du véhicule par suite de détournement effectué par usurpation d'identité ou utilisation de faux moyen de paiement. L'assuré devra, sous peine de non garantie, déposer plainte au commissariat dans les 48h contre le locataire connu ou présumé et s'interdit de retirer cette plainte ou de transiger sans l'accord préalable de Balcia.
- **ÉVÈNEMENTS NATURELS** Titre 5 Chap. 7
- **BRIS DE GLACE** Titre 5 Chap.5
- **DOMMAGES TOUS ACCIDENTS** Titre 5 Chap. 1
- **CATASTROPHES NATURELLES** Titre 5 Chap. 8
- **CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE** Titre 5 Chap. 9
- **ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENT** Titre 6 Chap. 5
 - Capital : 1 000 € - Franchise 10% mini 250 €
- **CONTENU DU VÉHICULE** Titre 6 Chap. 4
 - Capital : 1 000 € - Franchise 10% mini 250 €

GARANTIES OPTIONNELLES

- **GARANTIE CORPORELLE DU CONDUCTEUR** Titre 8 Chap.1
 - Selon capital par événement indiqué dans l'Annexe 1
 - Franchise :
 - 10 % de l'indemnité
 - 10 jours en incapacité temporaire
 - 5 % en incapacité permanente

ASSISTANCE : GARANTIES ACCORDÉES séparément auprès d'Europ Assistance

- **ASSISTANCE AUX PERSONNES** Voir clause GARANTI
- **ASSISTANCE AU VÉHICULE** Voir clause GARANTI

En cas de résiliation du contrat d'Assurance de la flotte, et d'un commun accord entre la société d'Assistance et le souscripteur, le contrat d'Assistance est automatiquement résilié à la même date.

LES GARANTIES ACCORDÉES ET LE MONTANT DES FRANCHISES POUR CHAQUE VÉHICULE FIGURENT SUR L'ANNEXE 1 "ÉTAT DU PARC DÉTAILLÉ" JOINTE AUX PRÉSENTES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES, CHAQUE VÉHICULE POUVANT FAIRE L'OBJET DE GARANTIES ET DE FRANCHISES DIFFÉRENTES.

CONVENTIONS ET CLAUSE(S) PARTICULIÈRE(S)

- *Pour le risque d'Assistance auprès d'Europ Assistance*
- EA3965-01/2019 UY2 - Assistance LSC (-3t5)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Contrat d'Assurance n° BALDIF adhésion n°0486

souscrit auprès de Balcia Insurance SE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège Social sis au 63 Kr. Valdemara - Riga, LV-1010 Lettonie R.C.S. Nanterre 797 882 016, TVA

FR49 797882016, numéro de téléphone +33 (0) 1 75 33 40 89

Contrat d'Assistance n° EA-88338

Europ Assistance

1 promenade de la Bonnette,

92230 Gennevilliers

Société Anonyme au capital de 23 601 857 €

RCS Nanterre 451 366 405

FRANCHISES ET DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

• Conducteurs autorisés :

Les conducteurs âgés d'au moins 21 ans et titulaires d'un permis de conduire de plus de 1 an.

Le non respect de cette clause entrainera le doublement des franchises Dommages et l'application d'une franchise de 1 500 € en RC Circulation.

• Limite d'indemnisation des garanties dommages pour les véhicules de moins de 3.5T :

Sauf dérogation spécifiée dans l'Annexe 1, les garanties s'exercent à concurrence de la valeur à dire d'expert limitée à 60 000 € non indexés par véhicule et à 1 600 000 € par évènement.

CONDITIONS DE PRIMES

LA PRIME ANNUELLE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE N° BALDIF ADHÉSION N°0486 EST FIXÉE À ~~12 766,21~~ € HORS TAXES.

LA PRIME ANNUELLE POUR LE CONTRAT D'ASSISTANCE n° EA-88338 EST FIXÉE À 405.50 € HORS TAXES.

SOIT UN TOTAL DE ~~16 259,08~~ € T.T.C., FRAIS INCLUS, HORS CONTRIBUTION ATTENTAT.

IL SERA PERÇU DU SOUSCRIPTEUR À LA SIGNATURE DE LA PRÉSENTE POLICE, POUR LA PÉRIODE DU 22/06/2023 AU 30/09/2023 UN PRORATA DE ~~4 513,17~~ € T.T.C. DONT CONTRIBUTION ATTENTAT DE 5.90 €.

DÉCLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Il s'agit d'un début d'activité.

LES ANTÉCÉDENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS FIGURENT SUR LA PROPOSITION QUE VOUS AVEZ SIGNÉE.

LA PRIME NETTE ANNUELLE A ÉTÉ DÉTERMINÉE EN FONCTION DE LA COMPOSITION DU PARC, DES ZONES DE CIRCULATION ET DE L'ACTIVITÉ DÉCLARÉE SUR LA PROPOSITION.

VOUS DEVEZ SIGNALER TOUTE MODIFICATION DE L'UN DES CRITÈRES AYANT SERVI À LA DÉTERMINATION DE CETTE PRIME AFIN DE PERMETTRE À LA COMPAGNIE D'APPRÉCIER LES ÉVOLUTIONS DE CES CRITÈRES ET DE DÉTERMINER, SI BESOIN EST, LA FIXATION DE NOUVELLES CONDITIONS.

Fait à AVIGNON, le 29 juin 2023

La présente police a été établie sous la foi de vos déclarations il est rappelé qu'en cas de déclarations inexactes, les sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances sont applicables.

LE SOUSCRIPTEUR

Signature et cachet commercial

Pour la Compagnie, par délégation

DIF ASSURANCES

DocuSigned by:

D89774A187B74AC...



Tableaux des montants de garanties

UY2

CONTRAT

DIF ASSISTANCE VL
≤ 3,5 T

Vous avez d'un besoin d'une assistance ?

Contactez Europ Assistance et communiquez-nous l'immatriculation de votre véhicule



+ 33 1 41 85 84 94

GARANTIES

MONTANTS



ASSISTANCE AUX VÉHICULES (France & Étranger) VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES LÉGERS EN LOCATION COURTE DURÉE

En cas d'Accident, Crevaison, Panne, tentative de Vol

- Dépannage/Remorquage
Organisation et prise en charge

- 200 € TTC** maxi
- Soit du dépannage sur place
 - Soit du remorquage du Véhicule jusqu'au garage le plus proche dans un rayon de 50 kms

En cas d'Accident, Panne, tentative de Vol et Vol,

- Poursuite de voyage ou Retour au Domicile
Pour des réparations > 2 jours, organisation et prise en charge de votre transport et des autres passagers
- Récupération du véhicule (Vol exclu)
En France, au terme des réparations, organisation et prise en charge du déplacement d'un chauffeur désigné
- Rapatriement du véhicule (Vol exclu)
A l'Étranger, en cas de réparations > 10 jours, organisation et prise en charge du rapatriement du Véhicule en France
- Gardiennage
A l'Étranger, en cas d'immobilisation du Véhicule > 10 jours, prise en charge des frais de gardiennage
- Abandon du véhicule
A l'Étranger, si la valeur Argus avant le sinistre < au montant des réparations et du coût du transport, prise en charge des frais d'abandon
- Véhicule de remplacement
En cas d'immobilisation > 24 h, organisation de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement
- Transport (liaison)
Organisation et prise en charge de la liaison

- Soit billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Soit véhicule de location de catégorie au plus équivalente pour 24 h max.
- Soit Billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Soit frais de voyage et salaire d'un chauffeur professionnel

Jusqu'au garage désigné ou le plus proche du Domicile : frais de transport limités au montant de la valeur Argus

A concurrence de **300 € TTC**

A concurrence de **500 € TTC**

- 5 jours en cas de Panne
- 10 jours en cas d'Accident et de tentative de Vol
- 30 jours en cas de Vol

Frais de taxi : **100 € TTC** max.

En cas d'Accident, Panne,

- Attente réparation
Pour des réparations < 2 jours, en France ou à l'Étranger, participation aux frais d'hôtel

Frais d'hôtel imprévus (chambre et petit-déjeuner) :
120 € TTC max./passager Bénéficiaire

Montants TTC, au taux légal en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Garanties mises en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des Assurances

Document non contractuel. Pour connaître les conditions d'application des garanties et les cas d'exclusion, consultez les Dispositions Générales.

Tableaux des montants de garanties

UY2

CONTRAT

DIF ASSISTANCE VL
≤ 3,5 T

GARANTIES

MONTANTS



ASSISTANCE AUX PERSONNES (France & Étranger) Prestations liées à l'usage du véhicule ≤ 3,5 T

En cas de Blessure ou de Maladie

- **Transport/Rapatriement**
Organisation et prise en charge du rapatriement du Bénéficiaire
- **Retour des accompagnants Bénéficiaires**
En cas de rapatriement, organisation et prise en charge du retour de la (des) personne(s) qui accompagnai(en)t le Bénéficiaire
- **Remboursement complémentaire des frais médicaux engagés à l'Étranger**
- **Prolongation de séjour d'un accompagnant Bénéficiaire**

Frais réels

- Billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Si nécessaire, frais de taxi au départ et à l'arrivée

A hauteur de **8 000 € TTC**

- Hôtel : **80 € TTC/nuit** pendant 10 nuit max

En cas d'hospitalisation grave et imprévue ou du décès d'un Membre de la famille en France

- **Retour Anticipé**
Organisation et prise du charge du voyage A/R du Bénéficiaire

Billet A/R : train 1^{re} classe avion de ligne classe éco

En cas de décès d'un Bénéficiaire

- **Rapatriement de corps**
Durant son déplacement, organisation et prise en charge du transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques en France
- **Frais de cercueil**
Participation aux frais de cercueil ou frais d'urne
- **Retour des accompagnants Bénéficiaires**
Organisation et prise en charge du retour des personnes qui accompagnaient le défunt jusqu'au lieu des obsèques en France
- **Reconnaissance de corps et formalités décès**
Durant son déplacement, organisation et prise en charge du transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques en France

Frais réels

Jusqu'à un maximum de **800 € TC**

- Billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Si nécessaire, frais de taxi au départ et à l'arrivée

- Billet A/R : train 1^{re} classe avion de ligne classe éco
- Hôtel : chambre et petit-déjeuner : **80 € TTC/nuit** et pendant 5 nuits max.

Pendant votre déplacement à l'Étranger

- **Prise en charge des honoraires d'avocat**
- **Avance de la caution pénale**

Jusqu'à un maximum de **800 € TTC**

Jusqu'à un maximum de **6 500 € TTC**

En France uniquement

- **Véhicule de remplacement sans permis**
Suite à l'invalidation du permis de conduire, mise à disposition dans une agence de location dans un rayon de 50 km de votre Domicile ou à défaut directement à votre Domicile
- **Dépannage/Remorquage**
En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge
- **Acheminement des passagers**
En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge
- **Transport (liaison)**
En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge
- **Stage de sensibilisation**
Organisation et prise en charge dans un centre agréé

30 jours consécutifs max.

150 € TTC maxi

- Soit jusqu'au Domicile
- Soit jusqu'au garage le plus proche

Frais de taxi : **100 € TTC** max.

Frais de taxi : **100 € TTC** max.

Dans un rayon de **150 km max.** autour du Domicile

Etat de Parc détaillé

Annexe 1

Date effet contrat : 22 juin 2023

Souscripteur : 88338-POP'S RENTAL

Contrat d'Assurance : **BALDIF / 0486**

Apporteur : 75DK-BROKINS

VL LSC : 1• **GP-131-CB**Marque : **SUZUKI**

Effet : 22 juin 2023

Usage : Location Sans Chauffeur

<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>
Responsabilité Civile	Garanti	-
Défense pénale et Recours	Garanti	-
Vol/Incendie - Explosion	60 000 €	1 500 €
Évènements naturels	60 000 €	1 500 €
Bris de Glace	Valeur de remplacement	300 €
Dommages tous Accidents	60 000 €	1 500 €
Accessoires - Equipement	1 000 €	10% mini 250 €
Contenu du véhicule	1 000 €	10% mini 250 €
Catastrophes Naturelles	60 000 €	Fr. légale
Garantie corporelle du Conducteur	50 000 €	10%

Hors Taxes : Taxes : T.T.C. : **VAN : 4**• **GP-368-NX**Marque : **GIOTTILINE**

Effet : 22 juin 2023

Usage : Location Sans Chauffeur

<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>
Responsabilité Civile	Garanti	-
Défense pénale et Recours	Garanti	-
Vol/Incendie - Explosion	60 000 €	20%DOM2500
Évènements naturels	60 000 €	20%DOM2500
Bris de Glace	Valeur de remplacement	300 €
Dommages tous Accidents	60 000 €	20%DOM2500
Accessoires - Equipement	1 000 €	10% mini 250 €
Contenu du véhicule	1 000 €	10% mini 250 €
Catastrophes Naturelles	60 000 €	Fr. légale
Garantie corporelle du Conducteur	50 000 €	10%

Hors Taxes : Taxes : T.T.C. : • **GP-527-NX**Marque : **GIOTTILINE**

Effet : 22 juin 2023

Usage : Location Sans Chauffeur

<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>
Responsabilité Civile	Garanti	-
Défense pénale et Recours	Garanti	-
Vol/Incendie - Explosion	60 000 €	20%DOM2501
Évènements naturels	60 000 €	20%DOM2501
Bris de Glace	Valeur de remplacement	300 €
Dommages tous Accidents	60 000 €	20%DOM2501
Accessoires - Equipement	1 000 €	10% mini 250 €
Contenu du véhicule	1 000 €	10% mini 250 €
Catastrophes Naturelles	60 000 €	Fr. légale
Garantie corporelle du Conducteur	50 000 €	10%

Hors Taxes : Taxes : €T.T.C. :

Etat de Parc détaillé

Annexe 1

Date effet contrat : 22 juin 2023

Souscripteur : 88338-POP'S RENTAL

Contrat d'Assurance : **BALDIF / 0486**

Apporteur : 75DK-BROKINS

VAN : 4• **GP-460-NX**Marque : **GIOTTILINE**

Effet : 22 juin 2023

Usage : Location Sans Chauffeur

<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>
Responsabilité Civile	Garanti	—
Défense pénale et Recours	Garanti	—
Vol/Incendie - Explosion	60 000 €	20%DOM2502
Évènements naturels	60 000 €	20%DOM2502
Bris de Glace	Valeur de remplacement	300 €
Dommages tous Accidents	60 000 €	20%DOM2502
Accessoires - Equipement	1 000 €	10% mini 250 €
Contenu du véhicule	1 000 €	10% mini 250 €
Catastrophes Naturelles	60 000 €	Fr. légale
Garantie corporelle du Conducteur	50 000 €	10%

Hors Taxes : ██████████ €

Taxes : ██████████

T.T.C. : ██████████

• **GP-604-NX**Marque : **GIOTTILINE**

Effet : 22 juin 2023

Usage : Location Sans Chauffeur

<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>
Responsabilité Civile	Garanti	—
Défense pénale et Recours	Garanti	—
Vol/Incendie - Explosion	60 000 €	20%DOM2503
Évènements naturels	60 000 €	20%DOM2503
Bris de Glace	Valeur de remplacement	300 €
Dommages tous Accidents	60 000 €	20%DOM2503
Accessoires - Equipement	1 000 €	10% mini 250 €
Contenu du véhicule	1 000 €	10% mini 250 €
Catastrophes Naturelles	60 000 €	Fr. légale
Garantie corporelle du Conducteur	50 000 €	10%

Hors Taxes : ██████████ €

Taxes : ██████████ €

T.T.C. : ██████████

Total T.T.C. : ██████████

Lexique

Bris de Glace : En cas de réparation d'impact, la franchise n'est pas applicable
 Catastrophes Naturelles : franchise légale applicable

Etat de Parc détaillé - ASSISTANCE

Annexe 1

Date effet contrat : 22 juin 2023

Souscripteur : 88338-POP'S RENTAL

Contrat d'Assistance : EA-88338

Apporteur : 75DK-BROKINS

VL LSC : 1

• GP-131-CB	Marque : SUZUKI			Effet : 22 juin 2023		
<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>	<u>Prime H.T.</u>	<u>Taxes</u>	<u>Frais Gest.</u>	<u>T.T.C.</u>
Assistance Personnes + Véhicule	Garanti	-	81.10 €	16.22 €	0.00 €	97.32 €

VAN : 4

• GP-368-NX	Marque : GIOTTILINE			Effet : 22 juin 2023		
<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>	<u>Prime H.T.</u>	<u>Taxes</u>	<u>Frais Gest.</u>	<u>T.T.C.</u>
Assistance Personnes + Véhicule	Garanti	-	81.10 €	16.22 €	0.00 €	97.32 €
• GP-527-NX	Marque : GIOTTILINE			Effet : 22 juin 2023		
<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>	<u>Prime H.T.</u>	<u>Taxes</u>	<u>Frais Gest.</u>	<u>T.T.C.</u>
Assistance Personnes + Véhicule	Garanti	-	81.10 €	16.22 €	0.00 €	97.32 €
• GP-460-NX	Marque : GIOTTILINE			Effet : 22 juin 2023		
<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>	<u>Prime H.T.</u>	<u>Taxes</u>	<u>Frais Gest.</u>	<u>T.T.C.</u>
Assistance Personnes + Véhicule	Garanti	-	81.10 €	16.22 €	0.00 €	97.32 €
• GP-604-NX	Marque : GIOTTILINE			Effet : 22 juin 2023		
<u>Garantie</u>	<u>Capital</u>	<u>Franchise</u>	<u>Prime H.T.</u>	<u>Taxes</u>	<u>Frais Gest.</u>	<u>T.T.C.</u>
Assistance Personnes + Véhicule	Garanti	-	81.10 €	16.22 €	0.00 €	97.32 €

Total T.T.C. : 486.60 €

HR8

CONTRAT

DIF ASSISTANCE MÉDICALE

GARANTIES

MONTANTS



ASSISTANCE AUX PERSONNES (France & Étranger)

Prestations liées à l'usage du véhicule garanti

En cas de Blessure ou de Maladie

- **Transport/Rapatriement**
Organisation et prise en charge du rapatriement du Bénéficiaire
- **Présence hospitalisation**
En cas d'hospitalisation de plus de 8 j, organisation et prise en charge du voyage A/R d'une personne, pour se rendre à son chevet, ainsi que des frais d'hôtel
- **Retour des accompagnants Bénéficiaires**
En cas de rapatriement, organisation et prise en charge du retour de la (des) personne(s) qui accompagnai(en)t le Bénéficiaire
- **Remboursement complémentaire des frais médicaux engagés à l'Étranger**
- **Avance sur frais d'hospitalisation à l'Étranger**
Si hospitalisation, avance des frais d'hospitalisation
- **Chauffeur de remplacement**
En cas d'impossibilité de conduire le véhicule, organisation et prise en charge du retour en France par un chauffeur désigné

Frais réels

- Billet A/R : train 1^{re} classe avion de ligne classe éco
- Hôtel : chambre et petit-déjeuner : **80 € TTC/nuît** et pendant 8 nuits max.

- Billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Si nécessaire, frais de taxi au départ et à l'arrivée

A hauteur de **15 500 € TTC**

Jusqu'à **15 500 € TTC/Bénéficiaire/an**

- Soit Billet de train 1^{re} classe ou d'avion de ligne classe éco
- Soit frais de voyage et salaire d'un chauffeur professionnel

En cas d'hospitalisation grave > 8 j ou de décès d'un Membre de la famille en France

- **Retour Anticipé**
Organisation et prise du charge du voyage A/R du Bénéficiaire

Billet A/R : train 1^{re} classe avion de ligne classe éco

En cas de décès d'un Bénéficiaire, durant son déplacement, à plus de 50 km de son Domicile

- **Rapatriement de corps**
Organisation et prise en charge du transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques en France
- **Frais de cercueil**
Participation aux frais de cercueil ou frais d'urne

Frais réels

Jusqu'à un maximum de **1 525 € TC**

Pendant votre déplacement à l'Étranger

- **Envoi de médicaments équivalents** ou organisation d'une visite médicale avec un médecin local pour prescription
- **Transmission de messages urgents**
Informations sur toutes les démarches à accomplir
- **Vol papiers d'identité et/ou moyens de paiement**
Avance de fonds
Informations sur toutes les démarches à accomplir
- **Assistance psychologique**
En cas de Vol, Accident de la circulation, Agression

Jusqu' un maximum de **200 € TTC**

Du lundi au samedi (hors jours fériés) de 8 h à 19 h 30

Service d'Ecoute et d'accueil Psychologique par téléphone

Montants TTC, au taux légal en vigueur au 1er janvier 2021

Garanties mises en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des Assurances

Document non contractuel. Pour connaître les conditions d'application des garanties et les cas d'exclusion, consultez les Dispositions Générales.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 46 926 941 € - Entreprise régie par le Code des Assurances
451 366 405 RCS Nanterre - Siège social : 1 promenade de la Bonnette - 92240 Gennevilliers